



Fausse information concernant credit immobilier au credit agricole

Par **jb06**, le **23/01/2008** à **11:57**

bonjour,

suite a une demande de credit concernant un achat immobilier aupres du Credit Agricole j'ai signé une offre de pret avec un taux a 4.35% mon achat immobilier a ete repousse pour des problemes de succession j'en est informe mon conseiller qui m'a dit plusieurs fois ne vous inquietez on vous maintient les memes conditions, je devais signer chez le notaire hier et la clair de notaire m'informe hier matin que les fonds n'ont pas ete debloque car le siege social du Credit Agricole n'accepte pas le taux qui m'a ete octroyé, on m'a bien fait comprendre que si maintenant je voulais le credit on passait a un taux a 4.95% du fait de l'evolution du marche. J'ai eu rendez-vous avec le directeur de mon agence Credit agricole qui m'a specifié que l'offre de pret avec expire et que le conseiller qui s'occupe de mon dossier avait fait une erreur en m'affirmant que mon taux restait inchangé.

Quels sont mes recours?

Merci de votre aide